

Commune de **MONS EN LAONNOIS**

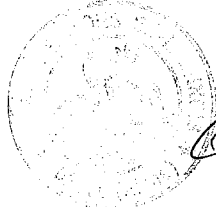
PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

20/10/12

7 a



[Handwritten signature]

DEFENSE INCENDIE

DEFENSE INCENDIE

Il est rappelé que les interventions des services de lutte contre l'incendie nécessitent, pour qu'elles soient efficaces et que la responsabilité du maire ne soit pas engagée, le raccordement de poteaux incendie sur des conduites de diamètre 100 mm au minimum. Les poteaux doivent pouvoir débiter 60 m³ par heure pendant 2 heures, et cela à 1 bar de pression minimum.

De plus, le champ d'action pour l'intervention des services de secours incendie ne doit pas dépasser 200 m linéaires sur voie carrossable. Cette distance peut être étendue à 400 m en milieu rural, sous réserve de présence de prises accessoires ou de points d'eau équipés d'une plate-forme permettant l'accès des véhicules de secours.

Ces normes sont fixées par une circulaire interministérielle de 1951.

11 poteaux incendie sont recensés sur la commune : 6 dans le village, 1 rue de la Canotte et 4 à l'Est du ruisseau du Sart l'Abbé, auxquels s'ajoute une réserve incendie de 120 m³ récemment aménagée dans la rue du Clos Piot (à proximité des terrains de sports).

Dans le cœur de village, la réserve incendie nouvellement aménagée (dont la portée réglementaire est de 400 m) a permis de compléter la défense incendie d'une partie du village (rue de la Moncelle prolongée,...).

Néanmoins, l'examen de la portée de l'ensemble des hydrants révèle que les constructions situées à proximité de la salle de la Moncelle ne sont pas suffisamment défendues. L'installation d'un poteau dans ce secteur permettrait d'y remédier.

Les 6 poteaux situés dans le village (partie ouest du bourg) délivrent une pression et un débit suffisants. En revanche, les autres poteaux (rue de la Canotte, allée du Sart l'Abbé, rue du Pont des Morennes, allée des Aulnes, et Cité des Ecoles) ne respectent pas les critères de conformité (débit insuffisant).

S'agissant de la partie Est de la commune où tous les poteaux délivrent un débit insuffisant, la défense incendie dans la rue de la Canotte pourrait être solutionnée par l'installation d'un poteau entre l'opération récente d'habitat groupé et le ruisseau du Sart l'Abbé (poteau qui pourrait être raccordé à la canalisation de 160 mm de diamètre existante dans ce secteur).

A l'extrémité Est du territoire communal, de part et d'autre de la rue de l'Ecole (Cité des Morennes, Cité des Ecoles), les insuffisances de la défense incendie pourraient être levées par l'aménagement d'une réserve (réserve de 120 m³, ou réserve de 60 m³ réalimentée).

Par ailleurs, la défense incendie du hameau des Creutttes n'est pas assurée ; un poteau incendie pourrait y être installé.

L'exploitation agricole Morteau est elle aussi insuffisamment défendue contre l'incendie, eu égard aux critères réglementaires. Néanmoins, le Service Départemental d'Incendie et de Secours estime que la couverture incendie dans ce secteur ne soulève pas d'inquiétude particulière compte tenu de la relative proximité de la réserve située dans la rue du Clos Piot.

Ainsi, selon le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la défense incendie doit être renforcée principalement dans 3 secteurs : la partie Est de la commune (Cité des Morennes, Cité des Ecoles,...), la rue de la Canotte, et le hameau des Creutttes.

Le dernier contrôle des hydrants, effectué par le Centre de Secours, est joint ci-après.

08/07/2010

**Contrôle des points d'eau
Commune de MONS-EN-LAONNOIS**



N° Point	N°	Type	Diamètre arrête	adresse rue / route	Adresse complément	Débit max ou capacité	Pression dyn. à 60cm	Pression statique	Débit à 1 bar	Date passage	Obs.	Propriété	Syndicat des eaux
02497-1	1	PI 100	100/2'65	9 rue Malmantel	avoir	160	4,0	5,0	0	09/04/2010	12	Pu	VEOLIA
02497-2	2	PI 100	100/2'65	11 rue Saint-Martin		160	4,0	5,0	0	09/04/2010		Pu	VEOLIA
02497-3	3	PI 100	100/2'65	23 Rue Georges Ledaire		174	3,5	4,5	0	09/04/2010		Pu	VEOLIA
02497-4	4	PI 100	100/2'65	7 rue Georgine Lefevre	Proximité entrée de hêrôle	183	4,0	5,0	0	09/04/2010		Pu	VEOLIA
02497-5	5	PI 100	100/2'65	6 Rue Isnard		185	4,0	5,0	0	09/04/2010		Pu	VEOLIA
02497-6	6	PI 100	100/2'65	Rue de la Vieille Montaille	Route de Valenciennes	71	1,5	4,0	0	09/04/2010		Pu	VEOLIA
02497-7	7	PI 100	100/2'65	Cité des écoles	Route de Chivy	25	0,0	0,0	0	09/04/2010	2-3-6	Pu	VEOLIA
02497-8	8	PI 100	100/2'65	route de Mars	Face a SEVP auto	32	0,0	3,0	0	09/04/2010		Pu	VEOLIA
02497-9	9	PI 100	100/2'65	Allée du sart l'Abbé	a l'égale des crochets	56	0,0	5,0	50	09/04/2010	2-3	Pu	VEOLIA
02497-10	10	PI 100	100/2'65	allée des autres	face au n°8	25	0,0	3,0	0	09/04/2010	2-3-13	Pu	VEOLIA
02497-11	11	PI 100		20 rue Canette		50	0,0	6,0	50	09/04/2010	2-3-20 PI n°8 HS par la société Veolia pour cause cailloux dans la conduite.	Pu	VEOLIA
02497-12	12	Réserve e		rue du clos piet		120	0,0	0,0	0	09/04/2010		Pu	Privé

Nombre de points d'eau : 12

Observations:

- 1: Absence d'eau / 2: Débit insuffisant (- de 80 m³/h pour un PI 100 ou - de 30 m³/h pour un PI 70) / 3: Pression insuffisante (- de 1 bar) / 4: Capacité (- de 120 m³ d'un seul tenant ou réamorties) / 5: Ouverture impossible / 6: Couverture difficile
- 7: Inaccessible / 8: Point d'eau détruit / 9: Absence-problème de bouchon ou de chafnets / 10: Fuite constatée / 11: Problème de vidange / 12: Problème de coffre (ou de capot) / 13: Implantation trop proche d'un bâtiment / 14: Peinture à retaire
- 15: Absence-mauvaise signalisation ou numérotation / 16: Aire d'aspiration inadéquate / 17: Hauteur d'aspiration inadéquate / 18: Point d'eau non normalisé / 19: Autre / 20: Autre / 21: Végétation gênante